



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MASKINONGÉ MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 3 février 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le troisième jour du mois de février deux mille vingt-six (03-02-2026) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse  
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1  
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2  
M. Stéphan Tellier, conseiller siège # 3  
M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4  
Mme Isabelle Jeffrey, conseillère siège # 5  
M. René Paquin, conseiller siège # 6

#### ***Formant quorum***

Madame Diane Bérard, secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 h 30.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1- Moment de Réflexion**

##### **2- Adoption de l'Ordre du jour**

##### **3- Adoption du Procès-Verbal du 13 janvier 2026, séance ordinaire.**

##### **4- Suivi des Résolutions du mois précédent**

##### **5- Présentation des comptes**

5.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer

##### **6- Administration**

6.1- COOPTEL – Renouvellement de l'Entente de 3 ans (2026-2027-2028).

6.2- ADMQ – Inscription au Congrès 2026.

6.3- Liste 2025 pour non-paiement des impôts fonciers antérieurs.

##### **7- Correspondance**

7.1- MRC de Maskinongé – Remise des amendes pour la période du mois de décembre 2025.

7.2- Les Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

### **8- Réglementation**

8.1- Adoption du Règlement général RM01-2026 # 2026-279, relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'Autorité compétente.

8.2- Adoption de la Politique de gestion des Plaintes, des demandes de renseignements et des signalements.

### **9- Loisirs et Culture**

9.1- La Tournée des chocolats chauds à la municipalité, samedi 21 février.

9.2- Bibliothèque municipale – Soutien financier pour 2026.

9.3- Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Contribution annuelle pour 2026.

9.4- Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques.

### **10- Sécurité publique**

AUCUN DOSSIER

### **11- Transport routier**

AUCUN DOSSIER

### **12- Hygiène du milieu**

AUCUN DOSSIER

### **13- Urbanisme et mise en valeur du territoire**

AUCUN DOSSIER

### **14- Varia**

### **15- Période de questions**

👋 Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à [municipalitededouard@sogetel.net](mailto:municipalitededouard@sogetel.net) ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

### **16- Levée de la séance du Conseil**

### **1- MOMENT DE RÉFLEXION**

2026-02-011

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé en laissant l'item VARIA ouvert.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*



No de résolution  
ou annotation

2026-02-012

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2026, SÉANCE ORDINAIRE.**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance, dispense de lecture est donnée à la secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

QUE le procès-verbal du mardi 13 janvier 2026, séance régulière, soit adopté.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers qui étaient présents*

### **4- SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT**

✚ *Madame la Mairesse, Johanne Champagne, fait un bref retour sur les séances du 13 janvier 2026 :*

- Élus(es) municipaux – Autorisation de frais de déplacement pour 2026
- Adhésion à la FQM – 2026 (municipalité)
- Adhésion à l'ADMQ – 2026 (direction générale)
- Formation des secouristes en milieu de travail via la CNESST
- COMBEC – Adhésion 2026 (Responsable aménagement et urbanisme)

### **5- PRÉSENTATION DES COMPTES**

2026-02-013

#### **Liste et adoption des comptes payés et à payer**

Il est proposé par René Paquin, appuyé par Stéphane Boivin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte la liste des comptes payés et à payer du mois de janvier 2026 se répartissant comme suit : un montant de **25 674.31 \$** totalisant les salaires, un montant de **77 541.08 \$** pour les dépenses générales pour un grand total de **103 215.39 \$**, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

### **6- ADMINISTRATION**

2026-02-014

#### **COOPTEL – Renouvellement de l'Entente de 3 ans (2026-2027-2028).**

CONSIDÉRANT que COOPTEL a effectué des travaux de relocalisation du Cabinet internet qui était au coin de la rue Notre-Dame et St-Germain et maintenant, rendu près de la génératrice en arrière de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT que COOPTEL desservira l'internet sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

CONSIDÉRANT la résolution # 2023-04-059 et que COOPTEL contribue monétairement à couvrir les frais d'électricité et de l'utilisation de la génératrice.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Gaétan Petit et résolu :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé recevra pour 2026 un montant de 643.00 \$ avec l'indexation de 3 % annuellement pour un terme de 3 ans (2026-2027-2028). Après le terme, une réévaluation sera faite en considérant l'augmentation du coût de la vie.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

2026-02-015

### **ADMQ – Inscription au Congrès 2026.**

Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantal Hamelin, à assister au Congrès 2026 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 juin 2026. Et que par cette résolution, les frais d'inscription au montant de 648,00 \$ (taxes en sus), l'hébergement ainsi que les repas et le kilométrage soient payés par la Municipalité.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

2026-02-016

### **Liste 2025 pour non-paiement des impôts fonciers antérieurs.**

CONSIDÉRANT que les Avis de rappel pour les paiements des taxes foncières, de la taxe spéciale et les compensations ont été envoyés aux propriétaires relativement aux taxes municipales 2025 et antérieures non payées ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a établi en 2014 la Politique municipale pour non-paiement des Taxes ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du code municipal, la greffière-trésorière se doit de déposer un état des personnes endettées envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la situation a été présentée à tous les membres du Conseil municipal présents au caucus du 28 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que le total des arrérages (2024-2025) de taxes à recevoir en date du 27 janvier 2025 s'élève à 43 198.45 \$ ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par René Paquin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé d'une part, conformément à l'article 1022 du Code municipal, prenne connaissance de l'état des personnes endettées envers la Municipalité.

QUE d'autre part, le Conseil prenne la décision de réclamer les taxes impayées (de l'année antérieure à l'année en cours) plus les intérêts. Ce montant devra être payé avant le 31 décembre 2026. Après cette date, leurs comptes seront acheminés en Vente pour non-paiement de Taxes s'ils demeurent impayés et les frais encourus par la Municipalité seront à la charge des propriétaires.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière pourra faire des ententes avec chaque citoyen concerné pour le remboursement des paiements de leurs taxes impayées.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

### 7- CORRESPONDANCE

#### Remise des amendes pour la période du mois de décembre 2025.

Le greffier de la Cour municipale régionale de Maskinongé a remis un chèque de **150.00 \$** pour les amendes pour la période du mois de décembre 2025.

2026-02-017

#### Les Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026.

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Mauricie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire doit faire partie de nos priorités régionales, non seulement durant les Journées de la persévérance scolaire, mais aussi durant toute l'année et qu'elle doit être encouragée chaque jour.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

**De déclarer les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre Municipalité ;**

D'appuyer la Table régionale de la Mauricie (TREM) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage, afin de faire de la Mauricie une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés ;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

### 8- RÉGLEMENTATION

2026-01-018

**Adoption du Règlement général RM01-2026 # 2026-279, relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'Autorité compétente.**

ATTENDU les articles 356 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, c. C-19 et les articles 445 et suivants du Code Municipal, c. C-27-1 ;

ATTENDU les articles 50 et suivants de la *Loi sur la Police*, c. P-13.1 ;

ATTENDU QUE les dix-sept (17) municipalités de la MRC de Maskinongé sont signataires d'une entente de service en vigueur avec la Sûreté du Québec pour des services policiers sur leurs territoires respectifs ;

ATTENDU QUE les dix-sept (17) municipalités de la MRC de Maskinongé doivent uniformiser leur réglementation relative au stationnement, à la circulation routière, à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique afin de permettre l'application d'une réglementation uniforme par la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé ;

ATTENDU QUE les dix-sept (17) municipalités de la MRC de Maskinongé désirent également harmoniser leur réglementation applicable par la Sûreté du



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Québec en matière de sécurité, sollicitation et colportage, animaux, système d'alarme et nuisances ;

ATTENDU QU'UN Avis de motion a été donné par le conseiller M. René Paquin à la séance du Conseil tenue le 13 janvier 2026 ;

ATTENDU QU'UN PROJET du présent règlement a été déposé à la séance du 13 janvier 2026.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par René Paquin, appuyé par Stéphan Tellier et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte le règlement numéro **2026-279**, « **Règlement général RM01-2026, relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et de l'Autorité compétente** ».

Il est décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 mentionne : « *Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante et il peut être référé au présent règlement comme étant le règlement RM01-2026* ».

- *Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce Règlement considérant que chaque élu en a pris connaissance.*

### « RÈGLEMENT EN ANNEXE AU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL »

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

\_\_\_\_\_  
*Johanne Champagne  
Mairesse*

\_\_\_\_\_  
*Diane Bérard  
Secrétaire-trésorière adjointe*

- Avis de motion : 13 janvier 2026
- Projet de règlement : 13 janvier 2026
- Adoption du règlement : 3 février 2026
- Avis de promulgation : 2 mars 2026

2026-02-019

### **Adoption de la Politique de gestion des Plaintes, des demandes de renseignements et des signalements.**

CONSIDÉRANT QUE la présente politique établit les principes, les règles et les mécanismes permettant d'assurer un traitement uniforme, impartial et efficace des plaintes, des demandes de renseignements et des signalements adressés à la Municipalité. Elle vise à garantir la transparence du processus, la qualité des services offerts et la cohérence des interventions municipales.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés sont :

- Offrir un processus clair, uniforme et équitable pour le traitement des plaintes, des demandes de renseignements et des signalements.
- Assurer une gestion efficace et documentée des dossiers.
- Définir les rôles et responsabilités du personnel municipal.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

- Améliorer la qualité des services et la satisfaction des citoyens.
- Favoriser un climat respectueux et un environnement municipal sain.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Stéphane Boivin, appuyé par Stéphan Tellier et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte la Politique de gestion des Plaintes, des demandes de renseignements et des signalements.

- *Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de cette Politique considérant que chaque élu en a pris connaissance.*

### « POLITIQUE EN ANNEXE AU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL »

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

#### 9- LOISIRS ET CULTURE

##### **La Tournée des chocolats chauds à la municipalité, samedi 21 février 2026.**

Venez déguster un bon chocolat chaud, samedi 21 février 2026 en après-midi au Terrain des loisirs de la municipalité près de la patinoire. Pour plus de détail, surveillez « Le Bavard » du mois de février. Bienvenu à tous et c'est gratuit !

2026-02-020

##### **Bibliothèque municipale – Soutien financier pour 2026.**

Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé accepte la dépense et autorise qu'un montant de 2 500 \$, prévu au budget, soit alloué au fonctionnement de la Bibliothèque municipale pour pallier les diverses dépenses courantes durant l'année 2026.

QUE copies des pièces justificatives devront être remises en janvier 2027, afin d'assurer un suivi auprès de la vérification comptable.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

2026-02-021

##### **Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Contribution annuelle pour 2026.**

Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par René Paquin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé renouvelle la contribution annuelle, incluant les frais informatiques, pour 2026 auprès du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie au montant de 6 250.03 \$, plus taxes applicables.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*



No de résolution  
ou annotation

2026-02-022

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

### **Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques.**

**ATTENDU QUE** les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QUE** le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région ;

**ATTENDU QUE** la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités ;

**ATTENDU QUE** toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers ;

**ATTENDU QU'une** mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **proposé par** Michel Lambert

**appuyé par** Gaétan Petit

et **résolu à l'unanimité** :

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques ;
2. **QUE** la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions ;
3. **QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes ;
4. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

#### **10- SÉCURITÉ PUBLIQUE** AUCUN DOSSIER



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

### **11- TRANSPORT ROUTIER**

AUCUN DOSSIER

### **12- HYGIÈNE DU MILIEU**

AUCUN DOSSIER

### **13- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

AUCUN DOSSIER

### **14- VARIA**

### **15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

👉 Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à [municipalitededouard@sogetel.net](mailto:municipalitededouard@sogetel.net) ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

➤ *Une question de la salle.*

### **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé.

**2026-02-023**

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Gaétan Petit et résolu :

QUE la séance soit levée. Il est 8h01.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

Nombre de personnes présentes : 8+5

*/s/ Johanne Champagne, mairesse*

*/s/ Diane Bérard, secrétaire-trésorière adj.*

### **APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.**

\_\_\_\_\_  
*Johanne Champagne*  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
*Diane Bérard*  
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Johanne Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

---

---

---